

EXPRIMEZ-VOUS : ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PLU2

Où pourra-t-on construire du logement, implanter de l'activité économique, développer de l'agriculture ? Du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019, vous êtes invité à consulter le projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU2) et à faire part de vos remarques.

Généralement connu car il régit les règles liées aux permis de construire, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue avant tout le projet de développement du territoire métropolitain pour les dix prochaines années. Où pourra-t-on construire du logement, implanter de l'activité économique, développer de l'agriculture, des espaces de loisir et de respiration, quels déplacements demain, comment protéger nos ressources naturelles ? La MEL, à travers son PLU, œuvre pour dessiner au mieux la métropole de demain.

Du 20 novembre 2018 au 11 janvier 2019, vous êtes invité à consulter le projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU2) et à faire part de vos remarques, à travers les différents dispositifs mis à votre disposition. Toutes vos observations seront consignées dans le registre de l'enquête publique et traitées par une commission d'enquête indépendante chargée d'analyser le projet PLU2. A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son avis au Conseil métropolitain sur le projet PLU2.

OÙ CONSULTER LE PROJET PLU2 ?

L'intégralité du projet est consultable :

En ligne sur www.registre-numerique.fr/PLU2-MEL

Dans les 11 lieux d'enquête de la métropole, situés au sein des mairies des 11 communes suivantes : Comines, Lambersart, Lille; Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Pérenchies, Ronchin, Roncq, Santes, Sainghin-en-Weppes, Villeneuve d'Ascq.

Au siège de l'enquête publique situé à la Métropole Européenne de Lille, 1 rue du Ballon à Lille.

AGENDA DES PERMANENCES

Chargés d'encadrer la procédure d'enquête publique unique, les 15 commissaires enquêteurs indépendants nommés par le Président du Tribunal Administratif de Lille sont à votre écoute – Garants du bon déroulement de la procédure d'enquête, les commissaires enquêteurs recueillent l'ensemble de vos contributions. Ils seront présents, à raison de 2 permanences dans chaque commune, et 3 permanences au siège de la Métropole Européenne de Lille.

[Accéder à l'agenda des permanences](#)

DÉPOSER VOTRE CONTRIBUTION

[Participer](#)

(possibilité ouverte à compter du 20 novembre 2018)